

# Editorial

## Occuper les territoires

**F**n cette ère de concentration accrue de la population et des activités dans les agglomérations humaines, causant en conséquence un exode accentué de plusieurs zones périphériques, il devient pertinent de rappeler les arguments qui justifient une politique publique concernée par une maîtrise optimale de l'occupation des territoires qui composent le Québec. Sans prétention à l'exhaustivité, nous les déclinons en six raisons principales.

D'abord, tout développement économique, culturel et social en périphérie québécoise alimente les petits, moyens et grands centres urbains de manière hiérarchique jusqu'à la métropole Montréal. Chaque centre urbain draine une zone de rayonnement ou hinterland afin d'alimenter ses activités économiques internes. Il va sans dire, à cet effet, que les capitales régionales telles que Sherbrooke, Trois-Rivières, Gatineau étiennent largement leur influence, parfois sur de très vastes superficies comme dans les cas de Rimouski, Saguenay, Sept-Îles et Rouyn-Noranda.

L'occupation des territoires qui composent le vaste espace québécois profite en réalité à tout le réseau urbain, mais de manière inégale. La capitale nationale Québec n'est pas en reste à cet effet de retombées issues des périphéries. Car les activités de son important secteur public, localisées dans la capitale nationale, possèdent des bureaux, directions et succursales dans tout le Québec, générant ainsi du volume à cette capitale.

On sait, à ce propos, que l'une des causes majeures qui expliquent la performance économique limitée de Montréal depuis cinquante ans réside dans la perte de la périphérie « ouest » de cette métropole. En supplantant Montréal depuis le début des années 1950, la florissante Toronto lui a ravi non seulement la majeure partie des activités du secteur financier canadien, mais aussi un important marché pour les services supérieurs spécialisés devenus le moteur principal de la croissance métropolitaine contemporaine. À cette perte d'une vaste et riche zone du rayonnement historique de Montréal s'ajoute l'affaiblissement des activités économiques de sa périphérie « est ». En réaction à ces difficultés majeures dans les provinces maritimes, les autorités de cette zone cherchent à protéger leur marché en misant sur le renforcement de

Moncton désormais devenu un concurrent important de la métropole québécoise. On comprend alors que Montréal, ayant perdu son statut de pôle principal au Canada, se voit concurrencée dans son rôle métropolitain par des pôles secondaires tels que Moncton, bien sûr, mais aussi Gatineau-Ottawa, Québec, Calgary, Winnipeg, Vancouver.

Par conséquent, Montréal nécessite des stratégies novatrices si elle désire conserver son leadership métropolitain à travers la nouvelle concurrence canadienne. Dans cet esprit, nous avançons que la métropole québécoise doit fortement miser sur sa périphérie la plus fidèle actuellement, soit les divers territoires qui composent le vaste Québec. Cette vaste périphérie québécoise fournit des intrants (hydroélectricité, bois, capital humain...) tout en offrant un important marché aux fabricants et distributeurs de biens et services montréalais. La majorité des activités en opération dans la périphérie possèdent leur siège social à Montréal, y drainant ainsi de la demande et aussi des profits. En outre, l'occupation des territoires qui composent le Québec répond à la nécessité de contrôle et de maîtrise de la propriété de ces territoires. On sait qu'il fut relativement facile au Conseil privé de Londres de concéder le Labrador à Terre Neuve en 1927 puisque cette province ne possédait pas de population francophone ou québécoise. Ce qui alimente la réflexion actuelle à propos de l'érosion de la population de plusieurs territoires périphériques.

On sait aussi que le gouvernement fédéral s'avère actuellement très présent dans le nord du Québec, notamment avec ses ports et ses aéroports. Les collectivités autochtones bénéficient beaucoup par ailleurs de la présence paternelle du gouvernement canadien. Et que dire de l'autonomie revendiquée par plusieurs collectivités périphériques, notamment la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ? Autonomie politique et administrative régionale qui s'inscrit d'abord dans un Québec constamment en quête d'autonomie face à Ottawa et ensuite dans un contexte général d'érosion forte de la propriété locale et régionale des diverses activités économiques. Soulignons que le Nunavik a acquis un premier degré d'autonomie régionale qu'il cherchera à accroître dans le futur. Autonomie gouvernementale qui sert actuellement d'exemple aux autres régions du Québec.

Par ailleurs, une meilleure maîtrise québécoise de l'occupation des territoires signifie une organisation

spatiale plus optimale vers un équilibre global entre les divers centres et entre les diverses zones. Les finalités visées étant bien sûr l'efficacité et l'équité, mais aussi la cohérence, la démocratie et la durabilité.

Car il y a une vérité bien connue concernant les coûts importants engendrés par notre mode d'utilisation du sol au Québec. À titre d'exemple classique, l'urbanisation diffuse en faible densité engendre des besoins d'infrastructures et d'équipements publics, alors que certaines zones centrales déjà équipées et desservies au sein des villes subissent les pressions négatives de dévitalisation conséquente à ce mouvement d'étalement urbain. Aussi, plusieurs milieux de la périphérie immédiate et intermédiaire illustrent une croissance d'origine et de nature urbaines qui cause à la ruralité québécoise divers coûts économiques, certes, mais aussi sociaux, culturels, patrimoniaux et environnementaux. D'autres éléments de déséquilibre spatial génèrent aussi des coûts excessifs au Québec, ne serait-ce que les équipements publics sous-utilisés comme certains aéroports et certains ports en eaux profondes. Et que dire des bassins de ressources renouvelables questionnés actuellement, y compris les terres en friches localisées dans les franges urbaines ou encore dans les zones rurales à productivité peu élevée face à l'intensité technologique contemporaine ? Il apparaît qu'une meilleure complémentarité urbaine-rurale demeure une question préoccupante.

Ce qui nous conduit à l'enjeu de l'exploitation durable des immenses bassins de ressources naturelles du vaste Québec. Une meilleure maîtrise de l'occupation des territoires signifie le respect optimal du principe de durabilité dans la gestion des ressources naturelles. Mis à part les bassins exploités actuellement, le Québec recèle un potentiel non négligeable, soit trois importants bassins hydroélectriques (45 000 MW), d'immenses gisements éoliens, une source d'eau douce estimée à 3 % des réserves mondiales, un potentiel minier connu et inconnu considérable, des forêts boréales gigantesques, une agriculture nordique à potentiel éventuel, un fort potentiel récrémotouristique dans des niches spécifiques. Il nous faut considérer que le développement durable ne signifie aucunement l'arrêt des activités économiques reliées à l'exploitation des ressources naturelles, mais bien l'application de critères reliés à la viabilité à long terme de ces activités.

Une autre excellente raison qui participe à la justification actuelle des efforts publics consentis pour une occupation mieux maîtrisée des territoires réside dans la rentabilisation des investissements passés qui furent effectués dans les infrastructures de transport et les équipements publics. Les acquis s'avèrent considérables à cet effet, notamment :

- un réseau d'infrastructures de transport et de communication considérable : ports, aéroports, che-

mins de fer, autoroutes, routes, chemins forestiers, réseau téléphonique, etc.;

- un réseau de contrôle hydraulique important : barrages, digues, bassins de retenue, centrales hydroélectriques;
- un réseau étendu d'équipements de santé, de bien-être, d'éducation, de loisirs, de sports, de services communautaires, de services aux jeunes, etc.;
- un réseau d'équipements et de services récrémotouristiques, notamment des parcs, réserves, pourvoiries, haltes routières, centres d'interprétation de la nature, etc.

Dans le contexte actuel du vieillissement de la population du Québec, de la stabilité démographique ainsi que de l'érosion de la population hors de plusieurs lieux et milieux ruraux et de plusieurs zones urbaines, de nombreux investissements publics effectués dans le passé en matière d'occupation territoriale doivent être questionnés face aux tendances qui menacent leur rentabilité alors que les coûts d'entretien sont au rendez-vous.

Finalement, si l'application du principe de durabilité exige le respect de la pérennité des ressources naturelles, le principe d'efficacité demande quant à lui une exploitation optimale de ces facteurs de création de richesse et de développement, notamment lorsque le renouvellement est assuré et que les effets externes sont limités.

À cet effet, la nécessité du jardinage des divers territoires à léguer aux générations futures s'inscrit telle une action prioritaire dans ces efforts collectifs au Québec vers une meilleure maîtrise de l'occupation du vaste espace. Nous pensons ici à la forêt boréale, bien sûr, pour laquelle un vaste chantier d'aménagement est lentement amorcé actuellement afin de rendre cet immense parterre plus productif. Soulignons aussi les diverses ressources à valoriser dans la taïga et à la toundra, notamment des matières ligneuses encore sous exploitées. L'agriculture nordique dont le bleuet, la canneberge et le chicouté représentent des exemples de rentabilité ouvrira sur d'autres niches reliées notamment à la médecine naturelle. Existent aussi des potentialités intéressantes avec l'élevage exotique. Et que dire du potentiel relié à l'élevage marin dans le golfe du Saint-Laurent.

Bref, nous venons d'illustrer qu'une politique publique concernée par l'occupation optimale des territoires s'avère certes justifiée pour le Québec, dans la mesure où, précisons-le, les choix à cet égard répondent à un cadre global pouvant offrir une logique sous l'angle de l'équilibre spatial.

*Marc-Urbain Proulx*

Université du Québec à Chicoutimi